



Défi 3 – Promouvoir la pratique du vélo

1 DESCRIPTION DU PROJET

Une politique cyclable ambitieuse

Le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté en juin 2016 son *Plan Mobilité Durable* favorisant :

- ✓ La réalisation d'aménagements cyclables ;
- ✓ Une profonde modification de la conception des aménagements de voirie pour mieux partager l'espace public entre les différents modes et apaiser la ville ;
- ✓ La mise en place de comités vélos pour concerter les villes et les associations ;
- ✓ Le développement de services autour du vélo (stationnement, pompes à vélo, piste cyclable solaire...) ;
- ✓ Le développement d'animations dans les quartiers et dans les collèges pour inciter un large public à l'usage du vélo, le soutien aux associations locales.



Les bons résultats obtenus en 3 ans ont amené le Département à amplifier cet effort et à voter une nouvelle stratégie vélo en avril 2019, qui prévoit de rendre les voies départementales 100% cyclables en 2024, avec une enveloppe de 150 M€ sur 5 ans.

Investissements : 6 millions d'euros investis sur le vélo chaque année.

2 LES ACTEURS DU PROJET

- ✓ Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis : financements et maîtrise d'ouvrage
- ✓ Région Île-de-France : financements

En partenariats avec

- ✓ Les Établissements Publics Territoriaux
- ✓ Les associations cyclables
- ✓ Les villes



3 VIE ET SUITES DU PROJET

Un bilan du plan de mobilité durable très positif

- ✓ 30 projets réalisés en 3 ans, et près de 100 projets de création d'aménagements cyclables à l'étude ;
- ✓ 10 km d'aménagements supplémentaires par an entre 2016 et 2018 (25 km en 2019) ;
- ✓ Réduction de la place de la voiture au profit des piétons et des cyclistes ;
- ✓ Généralisation des sas vélo et des cédez-le-passage cycliste aux feux sur les 1200

carrefours à feux sur voies départementales. A ce jour, près de 50% des carrefours sont équipés de sas et le déploiement des panneaux de cédez le passage, va démarrer fin 2019, les 40 études (une par ville) ayant été réalisées et le marché étant notifié ;

- ✓ Le Plan Mobilité Durable (PMD) a permis un **changement de culture** dans la conception des projets d'aménagement des voies départementales pour une meilleure prise en compte du partage de l'espace public ;
- ✓ La conception des projets a ainsi évolué vers une **logique transversale de prise en compte de l'ensemble des modes de transport pour un meilleur partage de l'espace public et viaire** ;
- ✓ Les projets d'insertion d'aménagements cyclables prévoient la création de places de **stationnement dédiées**, et ils permettent aussi d'augmenter le **confort des cheminements piétons** et **d'apaiser la circulation** (réduction de la largeur des voies, développement de la limitation à 30km/h) afin **d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers**, tout en rendant les espaces publics plus attractifs ;
- ✓ Une subvention aux associations locales a été mise en place (2016-2018) : près de 250 ateliers d'autoréparation et vélo école ont vu le jour et 15 000 collégiens ont été sensibilisés à la pratique du vélo en sécurité ;
- ✓ Une **concertation** avec les villes et les associations sur tous les projets a été mise en place via des comités vélo et des rencontres régulières.

La nouvelle stratégie vélo votée par le département en avril 2019 vise une cyclabilité de 100 % de la voirie départementale en 2024.

4

CONTACT

Vincent MALARD, Chef du bureau aménagement durable

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr